



Saint-Julien Vous Parle

BULLETIN MUNICIPAL

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN LORS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2013.

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES

Le conseil approuve le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 03, totalisant 104 412,30 \$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 09 à 13, totalisant 4 337,33 \$.

FORMATION

SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

Le certificat de Secourisme en milieu de travail du travailleur Éric Faucher arrive à échéance en mai 2013. Il y a obligation de la part de la municipalité d'avoir une personne qui possède son certificat de secourisme. La formation est d'une durée de 2 jours. La municipalité inscrit donc Eric Faucher l'inspecteur à la formation au cours de secourisme en milieu de travail.

OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR TERRAINS DE JEUX

La municipalité de Saint-Julien est à la recherche de deux (2) candidats agissant à titre d'animateur de terrains de jeux pour l'été 2013.

Critères d'admissibilité :

- Être âgé(e) de 16 ans ou plus
- Faire preuve de grande débrouillardise et d'autonomie
- Avoir des affinités avec les enfants
- Aimer le bricolage
- Aimer le plein air
- Étudier dans le domaine serait un atout
- Être étudiant et retourner aux études à l'automne.

Cet emploi sera d'une durée de 7 semaines, 3 jours par semaine (mardi, mercredi et jeudi) de 9 h 00 à 16 h 30. La personne sera rémunérée pour 22 heures et demi par semaine. Les activités débuteront le 25 juin.

Réception des curriculum vitae

La municipalité de Saint-Julien recevra, par télécopieur, par la poste ou par courrier électronique les curriculum vitae jusqu'au 30 avril 2013. Vous trouverez les coordonnées de la municipalité à l'endos du bulletin municipal. On vous contactera pour les entrevues.

OFFRE DE SERVICE

FONDATION RUES PRINCIPALES

Voici ce que comprends l'offre de service :

Réalisation d'un plan d'ensemble de la « Place municipale » 1 250 \$

Réalisation d'une esquisse illustrant le recyclage d'un bâtiment et la construction d'un autre bâtiment qui serait contigu 1 350 \$

Réalisation de deux esquisses grand format illustrant un tronçon du Chemin Saint-Julien et un tronçon du Chemin Gosford 3 150 \$

Conception du nouvel entrepôt (esquisse et petit plan) et fourniture de détails types et déplacements 2 450 \$

Total : 8 200 \$ Taxes en sus.

La municipalité veut procéder à une étude avant d'entreprendre la rénovation de la maison du 793, elle veut également faire faire une esquisse du nouvel entrepôt. Cette étude sera payée à même la subvention reçue du Comité de diversification et de développement du secteur sud.

La municipalité accepte l'offre de service de Fondation Rues principales au coût de 8 200 \$ taxes en sus.

FONDATION MAISON DU 793 APPEL OFFRES SUR INVITATION

La municipalité procédera à un appel d'offres concernant le déplacement et la fondation de la maison du 793 au moyen d'une invitation transmise auprès des trois (3) firmes suivantes :

- Constructions Léo Barolet
- Fondations Donald Bécotte
- Fondations Dumas

Cette maison sera utilisée par la Coopérative de solidarité le carrefour de Saint-Julien.

SOUSCRIPTIONS

La municipalité de Saint-Julien verse les souscriptions 2013 prévue au budget :

- Cercle des fermières de St-Julien 200\$
- Chorale paroissiale de St-Julien 150\$

LES AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés par l'entrée en vigueur du règlement numéro 336 amendant le règlement de zonage numéro 243.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance tenue le 3 décembre 2012, le Conseil de la Municipalité de Saint-Julien a adopté le règlement de modification intitulé: « Règlement de concordance numéro 336 amendant le règlement de zonage numéro 243 » afin d'assurer sa conformité au plan d'urbanisme.

Lors d'une séance tenue le 13 février 2013, le conseil des maires de la MRC des Appalaches a approuvé le règlement numéro 336 parce qu'il a été jugé conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches.

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC des Appalaches a émis, le 14 février 2013, le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 336.

Le 8 avril 2013, la Commission Municipale du Québec, donne avis que le règlement de concordance numéro 336 amendant le règlement de zonage numéro 243 est conforme au règlement numéro 215 concernant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Julien.

Le présent règlement entre en vigueur, le jour de l'avis public, soit le 12 avril 2013.

Donné à la Municipalité de Saint-Julien, le 12 avril 2013.

Réjean Gouin
Directeur général, secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés par l'entrée en vigueur du règlement # 337 amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction # 245, du règlement # 338 amendant le règlement établissant le tarif des permis et certificats # 326 et du règlement # 339 sur l'impact environnemental de l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2012, le règlement # 337 amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction # 245, le règlement # 338 amendant le règlement établissant le tarif des permis et certificats # 326 et le règlement # 339 sur l'impact environnemental de l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité.

Toute personne intéressée par ces règlements, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin de Saint-Julien, aux heures de bureau, peut également le consulter sur le site internet de la municipalité.

Les présents règlements entrent en vigueur, le jour de l'avis public, soit le 12 avril 2013.

Donné à la Municipalité de Saint-Julien, le 12 avril 2013.

Réjean Gouin
Directeur général/secrétaire-trésorier

Avis public est, par la présente donné par Réjean Gouin, directeur général/secrétaire-trésorier QUE, le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 4 février 2013, le règlement # 342 amendant le règlement # 334 relatif au déroulement des séances du conseil.

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin de Saint-Julien, aux heures de bureau, peut également le consulter sur le site internet de la municipalité.

Le présent règlement entre en vigueur, le jour de l'avis public, soit le 5 février 2013.

DONNÉ à St-Julien ce 5^e jour de mois de février 2013.

PROGRAMME - ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE

Dans le but de permettre l'accès à internet haute vitesse à ses citoyens ne pouvant en bénéficier du service de Bell Canada, la municipalité de Saint-Julien lance de nouveau son offre. La municipalité remboursera à l'un quelconque des citoyens résidents sur son territoire, sur présentation de factures acquittées, 80 % des frais d'installation pour l'implantation d'un service internet haute vitesse jusqu'à un maximum de 160 \$ limité à une inscription par adresse d'installation. Le formulaire ainsi que le programme d'aide à l'accès internet haute vitesse de la municipalité sont disponibles au bureau municipal, sur les heures d'ouvertures ainsi que sur le site internet de la municipalité.

HÂTEZ-VOUS, LE PROGRAMME SE TERMINE LE 30 AVRIL 2013.

GROSSES VIDANGES

Mardi le 14 mai sera la journée des grosses ordures.

À retenir pour les grosses ordures, **pas de pneus, pas de peinture, pas de produits toxiques, pas d'huile, pas de matériaux de construction.** Le fer doit être séparé à part, les branches attachées en paquet (longueur maximale de 3 pieds, poids maximum de 50 livres). **Important.** Sortir les grosses vidanges la veille.

EXPOSITION DU CERCLE DES FERMIERES 2013

DATE : LE 19 MAI 2013

Lieu : Centre communautaire de SAINT-JULIEN

Activités : Midi : dîner communautaire au profit de la Fabrique de St-Julien

De 13h 00 à 20h 00: exposition des oeuvres
20h 00: bingo



COURS GRATUIT

À l'inscription de 16 personnes un cours de R.C.R. (Formation urgence vie) à la **FIN AVRIL** sera donné, à Saint-Fortunat en soirée. Il faut absolument un minimum de 16 participants, alors si vous n'avez pas eu ce cours ou si vous avez besoin d'un renouvellement. Pour informations supplémentaires, communiquées avec JEANNE-MANCE aux 819-344-5656. Vous pouvez également vous inscrire directement au Marché Garneau, le plus tôt serait préférable

Ça pourrait sauver une vie!

INSCRIVEZ
À VOTRE AGENDA
LE FESTIVAL
DES FOINS
DU 9 AU 11 AOÛT.

LA PROGRAMMATION
SERA DÉVOILÉE
DANS LE
PROCHAIN MENSUEL.

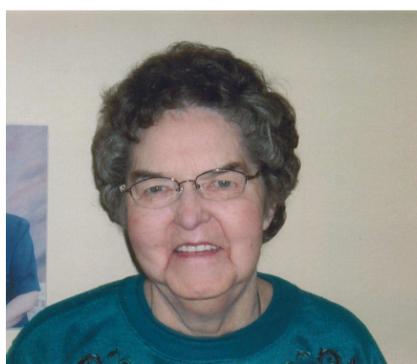
La municipalité offre ses plus sincères condoléances aux familles Daigle, Boutin et Gouin.

AVIS DE DÉCÈS Fernande Daigle 1926-2013



Madame Fernande Daigle est native de Saint-Julien. Elle est l'épouse de feu Gilles Boutin également natif d'ici. Ce couple a fondé leur famille à Saint-Julien. Elle demeure à Coleraine depuis plusieurs années. Elle est la mère de 3 enfants dont Gaston Boutin (Claudette Bergeron) qui demeure ici à Saint-Julien sur la terre paternelle.

AVIS DE DÉCÈS Gisèle Gouin 1932-2013



Madame Gisèle Gouin est native de Saint-Julien. Elle est la soeur de Egyde Gouin (Raymonde Labranche) de Saint-Julien

TROUVEZ NOUS
SUR LE WEB:
WWW.ST-JULIEN.CA

SECRETARIAT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H30 À 14H30

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien (Québec)

G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295

Télécopie : 418-423-2384

Messagerie : municipalite@st-julien.ca

Réjean Gouin, directeur général / secrétaire-trésorier

PERMIS

Réjean Gouin, Inspecteur bâtiment

Courriel : inspecteurbatiment@st-julien.ca

Téléphone : 418-423-4295

Permis en ligne sur notre site internet sous l'onglet
"Services en ligne".

VOIRIE / MÉSENTENTES / CHIENS

Éric Faucher, officier municipal

Téléphone : 418 332-5686

inspecteurvoirie@st-julien.ca

PRÉSENTATION DE LA CROISÉE

En fait, *La Croisée* est un regroupement de parents et ami-e-s de la personne atteinte de maladie mentale qui existe depuis le 4 avril 1995. Très souvent, les efforts sont concentrés sur les services à offrir à la personne atteinte et on oublie ou on néglige les besoins des membres de l'entourage. Pourtant en grande majorité, se sont eux qui supportent la personne souffrant de la maladie mentale. Par manque de connaissance de la maladie et des services disponibles, ils ne savent pas toujours quoi faire.

La Croisée tente de répondre à ces besoins d'information, de soutien et d'entraide par le biais de ses différents services soit : Interventions psychosociales, activités d'information, activité de formation, activités de sensibilisation, groupe d'entraide, mesures de répit.

Les services sont **confidentiels** et **gratuits** et une intervenante est présentement disponible et peut se **déplacer** sur tout le territoire de la MRC des Appalaches.

L'équipe de *La Croisée*

Pour prendre rendez-vous, pour vous inscrire comme membre ou pour toute autre information, vous pouvez nous joindre au :

1197, rue Notre-Dame Est, bureau 700 Thetford Mines (Québec) G6G 2V2

Téléphone : 418-335-1184 Télécopieur : 418-335-2638 Adresse courriel : lacroisee1@cgocable.ca

Internet : www.macommunautaire.ca/bottin/

lacroiseeregroupementdepartentsetamiesdelapersonneatteintedemaladiementale?division=106

Une intervenante, Madame Andréanne Comte sera présente au conseil du 6 mai pour nous présenter les services de la Croisée.

Artistes de St-Julien qui
voudraient faire un vernissage
2 fins de semaine consécutives
Communiquer avec
Richard Huard 423-2352

LES SALLES

Vous cherchez une salle pour un événement spécial? Les salles du centre communautaire de Saint-Julien vous offrent la solution parfaite et à un prix abordable. La grande salle se loue à 100\$ et la petite 75\$.

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale
du Canada, 2004
Bibliothèque nationale
du Québec, 2004
ISSN 1712-5502

NOUVEAU SITE WEB ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) vient de lancer un outil d'information électronique sur les élections municipales.

Vous y trouverez une foule d'informations utiles, tant pour les élus, les présidents d'élections que les citoyens. Vous pouvez fureter sur ce site Web en vous rendant au :

<http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/accueil/>

HORAIRE DU CACI

Jeu. 19h00 à 21h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable du CACI:

Yannick Gouin

Tel. 418-423-3410

Courriel: caci@st-julien.ca

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jeu. 19h00 à 21h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable de la Bibliothèque :

Michel Tremblay

Tél. 418-423-3410

Courriel: bibliotheque@st-julien.ca